

"Delenda I"

## BULLETIN TEMPORAIRE

LE BULLETIN TEMPORAIRE

La création du Bulletin Temporaire répond à la nécessité d'activer le travail de la dissolution, et de déjouer les manœuvres qui se font jour en vue d'usurper le sigle de l'EFP. Il est fait ici appel à tous les membres de l'Ecole qui désirent poursuivre avec Lacan, sans laisser à une partie de leurs futurs anciens collègues le loisir de s'approprier l'association qui nous a réunis. Le Bulletin paraîtra comme épisodique, le temps qu'il faudra. Adresser le courrier à Eric Laurent, 7 rue Dupuytren, 75008 Paris.

--oOo--

UNE LETTRE DE JACQUES LACAN

"Delenda est. J'ai fait le plus de le dire, dès lors inévitable. Comme le démontre qu'à y revenir on ne trouve qu'à s'engluer - où j'ai moins fait Ecole... que colle. Dissoute, elle l'est, du fait de mon dit. Reste à ce qu'elle le soit du vôtre aussi. Fruite de quel le sigle que vous tenez de moi - E.F.P. - tombe aux mains de faussaires aigris. De jour la manœuvre revient à ceux de l'Ecole que je réunis ce samedi 15. Qu'on m'en croie : je n'ambitionnerai personne à s'abattre dans la Cause freudienne, que sérieusement d'ecollé.

Paris, ce 10 mars 1980"

--oOo--

Déclaration de soutien à l'acte du 8 janvier

Avec l'accord de J. Lacan, le texte suivant est mis en circulation :

- "Les membres de l'Ecole freudienne de Paris soussignés.
- désapprouvent la procédure judiciaire engagée contre Jacques Lacan, et contre l'Ecole freudienne ;
  - soutiennent l'acte de Jacques Lacan en date du 8 janvier 1980 ;
  - feront en sorte, par leurs votes, que sa décision de dissolution devienne de droit."
- Les signatures recueillies seront publiées dans les prochains numéros du Bulletin Temporaire.

--oOo--